

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 9 AVRIL 2019**

Conseillers

élus :

13

Conseillers**présents :**

9

Absents**excusés****avec procuration :**

2

Absent**excusé :**

2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le neuf avril deux mil dix-neuf, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Claude

ADAM Denis

BERTSCH Jacquy

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

HERMANN Gilles

KRETZ Patrice

Membres absents excusés avec procuration : HATSCH André à BOURGEOIS Patricia, UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy

Membres absents excusés : KRETZ Patrick, SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption des procès-verbaux du 14 mars 2019
- 2 Examen et adoption du compte administratif 2018
- 3 Examen et adoption du compte de gestion 2018
- 4 Affectation du résultat
- 5 Affectation du compte de résultat
- 6 Fixation des taux des contributions directes
- 7 Versement des subventions aux associations
- 8 Adoption de l'état de la dette
- 9 Examen et adoption du budget primitif 2019
- 10 Plan de financement des travaux route de Kogenheim
- 11 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 14 mars 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 14 mars 2019

Monsieur Denis ADAM souhaite apporter une précision concernant le dernier point du procès-verbal du 14 mars 2019, il ne s'agit pas d'essences d'arbres mais de haies. Il déplore également qu'aucun vote n'ait été réalisé à l'issue des débats et que la décision finale ne soit pas stipulée dans le procès-verbal.

Il est rappelé que les discussions abordées lors du point divers ne sont pas soumis au vote, sauf si le point est rajouté à l'ordre du jour, ce qui n'était pas le cas. Un simple avis était demandé lors du conseil municipal du 14 mars 2019.

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (ADAM Denis)**

2. Examen et adoption du compte administratif 2018

Une réunion avec les membres de la commission finance a eu lieu il y a une semaine, l'ensemble du CA a été vérifié.

Vu les documents et justifications présentés,
Après avoir entendu le maire dans ses explications,

Monsieur le Maire donne la présidence au premier adjoint et se retire de la séance

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Constate la concordance avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
Reconnait la sincérité,

ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Total Dépenses :	143 321,69 €
Total Recettes :	31 684,28 €
↳ Déficit :	111 637,41 €
+ Résultat antérieur reporté 2017	8 149,29 €
↳ Résultat de clôture 2018	119 786,70 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Total Dépenses :	237 902,33 €
Total Recettes :	274 610,68 €
↳ Excédent :	36 708,35 €
+ Résultat antérieur reporté 2017	345 106,54 €
↳ Résultat de clôture 2018	381 814,89 €

**Voté à 8 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)**

3. Examen et adoption du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

Le conseil après en avoir délibéré :

Décide de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

**Voté à 9 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)**

4. Affectation du résultat

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de :

36 708,35 €

Et que le compte administratif présente un déficit d'investissement cumulé de :

111 637,41 €

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année 2017 :

- 8 149,29 €

Il sera reporté sur la ligne 001 en dépense d'investissement en 2019 :

119 786,65 €

Le résultat cumulé à affecter est de :

381 814,89 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

-couvrir le besoin de financement c/1068 : 119 786,65 €

-excédent de fonctionnement reporté : 262 028,24 €

**Voté à 9 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)**

5. Affectation du compte de résultat

Le bureau décide d'affecter l'excédent total de 262 028,24 € (ligne 002) en report de fonctionnement pour 2019.

**Voté à 9 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)**

6. Fixation des taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes, le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Le conseil municipal :

Décide de maintenir les taux pour 2019 comme suit :

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13.620 %	570 200	77 661
Taxe foncière (bâti)	7.130 %	409 500	29 197
Taxe foncière (non bâti)	32.700 %	27 700	9 058
TOTAL			115 916

Voté à 11 voix pour

7. Versement des subventions aux associations

Après avoir entendu le maire dans ses explications,
Considérant l'intérêt local,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Alloue les subventions suivantes :

	2018	2019
A.R.C.	70 €	70 €
AS.AMIS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTE	70 €	70 €
ADEIF	140 €	140 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	140 €	140 €
AGF WITTERNHEIM	140 €	140 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	140 €	140 €
CHORALE STE CECILE	140 €	140 €
SECTION THEATRE	140 €	140 €
KARATE CLUB WITTERNHEIM	140 €	140 €
TOTAL	1 120 €	1 120€

Voté à 11 voix pour

8. Adoption de l'état de la dette

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Considérant que l'état de la dette est renseigné dans le budget primitif

Soit un emprunt au capital restant dû de 5 102,30 €, avec une annuité de 4 999,81 € en capital et 102,49 € en charge d'intérêt.

Le conseil municipal :

Décide d'adopter l'état de la dette comme stipulé ci-dessus.

Voté à 11 voix pour

9. Examen et adoption du budget primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2019.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, **le conseil municipal après en avoir délibéré:**

Adopte le budget primitif 2019 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	477 691,24 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	477 691,24 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	317 319,98 €
Total des recettes de la section d'investissement :	317 319,98 €
Total du budget en dépenses:	795 011,22 €
Total du budget en recettes :	795 011,22 €

Les crédits sont spécialisés par chapitre et par article.

Voté à 9 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)

10. Plan de financement des travaux route de Kogenheim

Le conseil municipal adopte le plan de financement des dépenses prévisionnelles des travaux précités par Monsieur le Maire.

Aménagement rue de Hilsenheim	
COUT TOTAL	216 000 €
Autofinancement 2019	116 000 €
Ressources externes (emprunt)	100 000 €
Subvention Département (36%)	64 800 €

Considérant les estimations prévisionnelles des travaux et le montant des subventions escomptées

Considérant la part résiduelle à la charge de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à réaliser un emprunt à hauteur de 100 000 € sur 15 ou 20 ans aux meilleurs conditions du marché après consultation d'au moins trois établissements bancaires.

Voté à 11 voix pour

11. Divers

- Schwam

Lors du précédent conseil municipal, nous avons déjà évoqué qu'un premier devis avait été demandé auprès de l'entreprise SPIESS (11 735,40€ TTC) pour les travaux autour de la Schwam. L'entreprise Nature et technique s'est rendue sur place et a établi un devis pour un montant de 9 042,00€ TTC.

- Tour du ban

Un tour du ban est organisé pour les membres du conseil municipal le dimanche 28 avril 2019.

- FCTVA 2018

Comme chaque année, la Préfecture nous envoie la notification du montant versé au titre du Fonds de Compensation pour la TVA. Pour l'année 2018, la Commune va se voir attribuer la somme de 1 417,02 € pour les dépenses de fonctionnement et 19 059,13€ pour les demandes d'investissement.

- Travaux logement école

Des photos ont été projetées pour montrer aux conseillers les différents travaux ayant eu lieu dans le logement de l'école.

Fin de séance à 22 heures.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie